

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 9 FEVRIER 2023 – Délibération n°009

L'an deux mil vingt trois et le neuf février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	28	22

Date de la convocation	09/02/2023
Date d'affichage de la convocation	03/02/2023

**Secrétaire de séance :** Damien LAURAIN

**Présents :** ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Absents :** ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX)- BORIE Nina - BOURREL Thierry - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - MURET Yvain - RAGOT Annie - JARROUSSE Caroline

**Objet :**

**DETR 2023**

**DEGATS INTEMPERIES SUR VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose le programme de Voirie : dégâts d'intempéries.

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention DETR pour la réalisation de ces travaux de voirie dégâts intempéries (rue Alsace Lorraine) dont le coût global prévisionnel s'élève à 26 304 € HT.

Les modalités de financement de ces travaux sont les suivantes :

Etat - DETR (40 %)	10 521.60 €
Autofinancement (60 %)	15 782.40 €
<b>COUT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>26 304.00 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour le programme de travaux de Voirie dégâts d'intempéries à 26 304 € HT,
- Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
le Maire, Edmond GROS

